

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

#### Décret n° 2024-1025 du 12 novembre 2024 relatif au délégué interministériel à la jeunesse

NOR : SPOV2427391D

**Publics concernés** : administration chargée de la jeunesse.

**Objet** : organisation de l'administration chargée de la jeunesse et des commissions administratives concernées.

**Entrée en vigueur** : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Notice** : le décret vise à réunir les fonctions de délégué interministériel à la jeunesse et directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et modifie en conséquence l'organisation des commissions administratives intéressées par les questions de jeunesse.

**Références** : le décret ainsi que les dispositions qu'il modifie, dans leur rédaction issue de cette modification, sont consultables sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 82-367 du 30 avril 1982 modifié portant création d'un comité interministériel de la jeunesse ;

Vu le décret n° 2016-1377 du 12 octobre 2016 modifié portant création du conseil d'orientation des politiques de jeunesse,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – L'article 3-1 du décret du 30 avril 1982 susvisé est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, les mots : « Premier ministre » sont remplacés par les mots : « ministre chargé de la jeunesse » et après les mots : « à la jeunesse », les mots : « nommé par décret » sont supprimés ;

2° Après le premier alinéa, il est inséré un deuxième alinéa ainsi rédigé :

« Le directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative exerce les fonctions de délégué interministériel à la jeunesse. » ;

3° Le dernier alinéa est supprimé.

**Art. 2.** – Le décret du 12 octobre 2016 susvisé est ainsi modifié :

1° Aux articles 2, 8, 9 et 12, avant le mot : « directeur », sont insérés les mots : « délégué interministériel à la jeunesse, » ;

2° A l'article 3, le troisième alinéa est remplacé par l'alinéa suivant :

« a) Le délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, ou son représentant ; ».

**Art. 3.** – Les seizième et dix-septième alinéas de l'article D. 1411-38 du code de la santé publique sont remplacés par l'alinéa suivant :

« – le délégué interministériel à la jeunesse, directeur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ou son représentant ; ».

**Art. 4.** – Le ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 novembre 2024.

MICHEL BARNIER

Par le Premier ministre :

Le ministre des sports, de la jeunesse  
et de la vie associative,

GIL AVÉROUS